

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL SPECIAL***

**DU 23 janvier 2015**



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**RECUEIL SPECIAL du 23 janvier 2015**

**SOMMAIRE**

**SERVICES DE LA PREFECTURE**

**ACTES DIVERS**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULÉ</u></b>	<b>Page</b>
<b>Décision n°1500042</b>	<b>06/01/2015</b>	<b><u>Direction Régionale des douanes et droits indirects de Paris-Est :</u> Fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Bry-sur-Marne (94360)</b>	<b>4</b>

Direction régionale des douanes  
et droits indirects de Paris-Est.

Pôle Action Économique – Cellule Contributions Indirectes – Service Tabac

Décision n° **15000042** de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent  
sur la commune de BRY-SUR-MARNE (94360)

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Paris-Est à Torcy,

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs  
manufacturés, et notamment ses articles 2, et 37, alinéas 1° et 3° ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits  
indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment  
ses articles 4 et 11 ;

Considérant la démission du gérant sans présentation de successeur ;

Considérant le remplacement du gérant de la SNC « LISA PASTEUR » sans en avoir préalablement informé le  
bureau de douanes territorialement compétent ;

Considérant la résiliation du contrat de gérance signé le 21 mai 2012 entre la SNC « LISA PASTEUR » et la  
direction régionale des douanes de Paris-Est pour l'exploitation du débit de tabac n° 9400028 T à Bry-sur-  
Marne (94360)

#### DÉCIDE

La fermeture définitive de ce débit de tabac ordinaire permanent, connu sous l'enseigne « Tabac Pasteur chez  
Lisa » sis 177, boulevard Pasteur dans la commune de BRY-SUR-MARNE (94360), à compter de la présente.

Fait à Torcy, le 6 janvier 2015.

P/l'administrateur supérieur des douanes  
directeur régional de Paris-Est,  
le directeur principal des services douaniers,  
chef du Pôle d'Action Économique

*signé*

Jean-Pierre AMAR

Cette décision fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture du Val-de-Marne et peut faire  
l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, dans les deux mois suivant la date de publication de la  
présente décision.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA  
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières  
5ème Bureau  
21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Monsieur Christian ROCK  
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**